Cellectis accorde à Servier des droits supplémentaires pour développer et commercialiser tous les produits allogéniques ciblant l'antigène CD19 fondés sur des cellules CAR-T allogéniques génétiquement modifiées, y compris ALLO-501A

18 février 2020 - New York (N.Y.) - Cellectis (Euronext Growth : ALCLS ; Nasdaq : CLLS), une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement d'immunothérapies fondées sur les cellules CAR-T allogéniques génétiquement modifiées (UCART), et Servier, laboratoire pharmaceutique international indépendant, ont annoncé la signature d'une lettre d'intention engageant les parties à signer un avenant à l'accord initialement signé par les deux entités en 2014.

Dans le cadre de cette lettre d'intention, Cellectis accordera à Servier, au travers d'un avenant à l'accord, une licence mondiale exclusive étendue pour développer et commercialiser, soit directement, soit par le biais de son sous-licencié sur le territoire américain Allogene Therapeutics, tous les produits allogéniques de nouvelle génération ciblant l'antigène CD19 fondés sur des cellules CAR-T allogéniques génétiquement modifiées, y compris les droits pour ALLO-501A. ALLO-501A est un produit candidat anti-CD19 dans lequel les domaines de reconnaissance du rituximab ont été supprimés.

Les termes financiers de cet avenant seront plus favorables pour Cellectis, incluant un paiement initial supplémentaire de 27,6 millions de dollars, soit 25 millions d'euros, ainsi que des paiements d'étapes de développement clinique et commerciales pouvant aller jusqu'à 410 millions de dollars, soit 370 millions d'euros. Le taux de redevance sur les ventes nettes de produits commercialisés sera réévalué depuis un taux échelonné à un chiffre (haut de fourchette) à un taux fixe à deux chiffres (bas de fourchette).

En outre, Cellectis reprendra le contrôle exclusif des cinq cibles CAR-T allogéniques couvertes par l'accord initial, cibles qui n'ont pas été divulguées.

L'avenant entrera en vigueur dès sa signature.

« Cet avenant à notre accord de licence avec Servier procure à Cellectis un apport économique substantiel pour les produits candidats ciblant l'antigène CD19 et enrichit notre portefeuille de cibles, » a déclaré André Choulika, président-directeur général de Cellectis. « Nous sommes engagés à positionner Servier et Allogene sur la voie du succès afin que les produits ciblant l'antigène CD19 aient le potentiel de bénéficier aux patients plus rapidement, tout en fournissant à Cellectis les moyens d'élargir son propre portefeuille de produits. »

À propos d'UCART19/ALLO-501 et ALLO-501A

UCART19/ALLO-501 et ALLO-501A sont deux produits candidats allogéniques CAR-T anti-CD19 développés conjointement dans le cadre d'une collaboration de développement clinique entre S
ervier
et
Allogene
Therapeutics
sur la base d'une licence exclusive accordée par Cellectis à
Servier
.

Ces produits utilisent les technologies de Cellectis, y compris la technologie d'édition du génome TALEN
®
développée et contrôlée par Cellectis.
Servier
a accordé à
Allogene
les droits exclusifs sur UCART19 aux
É
tats-Unis, tandis que
Servier
conserve les droits exclusifs pour tous les autres pays.

À propos de Cellectis

Cellectis développe les toutes premières immunothérapies allogéniques fondées sur des cellules CAR-T, inventant le concept de cellules CAR-T
ingéniérées
sur étagère et prêtes à l
'
emploi pour le traitement de patients atteints de cancer. En capitalisant sur ses 20 ans d'expertise en ingénierie des génomes, sur sa technologie d
'
édition du génome TALEN

®
et sur la technologie pionnière d
'
électroporation
PulseAgile
, Cellectis développe des produits candidats innovants en utilisant la puissance du système immunitaire pour cibler et éliminer les cellules cancéreuses.

Dans le cadre de son engagement dans la recherche de thérapies contre le cancer, Cellectis a vocation à développer des produits candidats UCART susceptibles de sauver la vie de patients atteints de certains types de cancer, notamment la leucémie myéloïde aiguë, la leucémie lymp hoblastique
aiguë à cellules B, le myélome multiple et les lymphomes hodgkiniens et non-hodgkiniens.

Le siège social de Cellectis est situé à Paris. Cellectis est également implanté à New York et à Raleigh aux États-Unis. Cellectis est coté sur le marché Euronext Growth (code : ALCLS) ainsi que sur le Nasdaq Global
Market
(code : CLLS). Pour en savoir plus, visitez notre site internet
:
www.cellectis.com
.